

Lorsque, le 18. 6. 1858, l'église décanale de Kœrich où avait officié jadis le grand-oncle Jean Guillaume, fêta par une procession la clôture de la mission prêchée par les Pères rédemptoristes, Paul Eyschen et son frère Xavier y prirent part en compagnie de leur père, le directeur-général. (2)

Comme tous les jeunes catholiques de son temps, Paul Eyschen s'était enthousiasmé pour les idées de Montalembert, avec Lacordaire et Ozanam, ancien émule de Lamennais, le fondateur du catholicisme libéral.

Aussi s'empressa-t-il de se rendre en 1863 à Malines où, au cours des journées catholiques du 20 au 22 août, le grand tribun déversa sur un auditoire en délire les flots d'une éloquence aussi éblouissante que verbeuse.

Il est, toutefois, probable que le jeune et intelligent Eyschen, tout en restant fidèle catholique, se soit rendu compte que la loquacité exagérée de Montalembert ne dissimulait qu'imparfaitement une tendance de plus en plus ultramontaine, depuis sa séparation d'avec Lamennais, condamné par Rome.

Après avoir fait son droit aux universités de Paris et de Bonn, Eyschen se fit inscrire le 9. 11. 1865 au barreau de Luxembourg.

Lors des élections du 12. 6. 1866 il fut élu par le canton de Wiltz. Mais comme le jeune député n'avait pas, le jour du scrutin, atteint les 25 ans requis par la Constitution, l'élection ne fut pas validée. Cette décision avait été prise par l'Assemblée des Etats, en sa séance du 30 octobre, par 14 voix contre 11 et 2 abstentions (3), sur les instances du baron DE BLOCHAUSEN, qui avait donné lecture d'une lettre d'Adolphe Thiers abondant dans le sens de sa thèse, et ce malgré un brillant exposé fait par Eyschen (4).

Réélu le 10 novembre de la même année Eyschen, qui venait entretemps d'accomplir sa 25^{me} année, vit la Chambre, soucieuse de ménager la chèvre et le chou, amender la loi en ce sens que le député élu devait avoir l'âge prescrit de 25 ans au moment des opérations de l'élection.

Pendant l'époque troublée de 1867, où tant de Luxembourgeois étaient persuadés qu'il était inutile de résister aux annexionnistes français, Eyschen fut un de ceux qui ne perdit pas confiance et garda la foi en l'indépendance du pays.

Par un étrange retour des choses, l'honneur échet au plus jeune député de la Chambre de figurer comme rapporteur de la *Constitution* du 17. 10. 1868 et de réhabiliter ainsi le nom d'Eyschen, fâcheusement compromis depuis le « coup d'Etat » de 1856 par lequel bien des libertés accordées par la Constitution de 1848 avaient été fortement amputées.

A regarder de près, Eyschen eut la tâche bien facile.

Dans une ambiance rendue favorable par le départ du baron Victor DE TORNACO (3. 12. 1867) et la nomination d'Emmanuel SERVAIS à la présidence du gouvernement, l'Assemblée des Etats vota en principe le projet de loi déposé le 6. 1. 1868, tout en y apportant certaines modifi-